



LE BULLETIN MUNICIPAL



Pour être bien informé, consultez notre site Internet!

VOLUME 2 • NUMÉRO 2 • UNE PUBLICATION DE LA VILLE D'ASBESTOS • WWW.VILLE.ASBESTOS.QC.CA

Des citoyens impliqués

Les jeunes et les moins jeunes du secteur Beausite à Asbestos peuvent profiter d'une patinoire cet hiver grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Le jour et la nuit, cette équipe de personnes dévouées travaillent sans compter leurs heures pour offrir une glace de qualité aux utilisateurs. **Bravo pour l'implication de ces citoyens.**



De gauche à droite : Dominique Pinard, Éric Gilbert, Laurent Caplette, André Leroux, Luc Vallières, René Dionne. Absents : Christian Cadorette, Richard Cadorette, Jean-François Maurice, François Bellavance et son fils Guillaume. **L'invitation est lancée à d'autres personnes intéressées à se joindre à cette équipe dynamique. Communiquer avec René Dionne 819-879-4071**

SAVIEZ-VOUS QUE...

A PROPOS DE L'ACCÈS À L'INFORMATION...

Saviez-vous que l'accès aux documents des organismes est régi par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Saviez-vous que pour consulter tout document de la Ville d'Asbestos vous devez en faire la demande verbale ou par écrit.

Saviez-vous que l'accès aux documents est cependant limité par des exceptions. Outre les renseignements personnels, l'accès à certains documents ayant des incidences sur les relations avec d'autres organismes publics, sur l'économie, sur la sécurité publique ou l'administration publique, pour ne nommer que ceux là, est restreint.

Saviez-vous que la consultation des documents est gratuite mais que pour obtenir des copies d'extraits de document des frais sont exigibles conformément à une réglementation encadrée par le gouvernement québécois.

Saviez-vous que la greffière de la Ville, Marie-Christine Fraser est la personne responsable de l'accès à l'information à la Ville d'Asbestos et qu'elle peut vous prêter assistance pour la formulation d'une demande et l'identification du document que vous désirez consulter.

Pour tout autre renseignement ou demande, vous pouvez joindre la personne responsable de l'accès à l'information au : 819 879-7171 poste 227 ou visitez notre site Internet.

LE BULLETIN MUNICIPAL

ASBESTOS

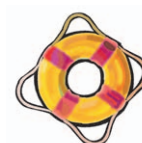


Activités aquatiques présentées par le Service des loisirs d'Asbestos

« Semaine de relâche 2010 »

À l'occasion de la relâche scolaire, il y aura des périodes de baignade libre à la piscine de l'École secondaire de l'Escale selon l'horaire suivant:

Baignade « FAMILIALE » : mardi le 2 mars et jeudi le 4 mars, de 13 à 16 heures



- 1) Le parent doit accompagner l'enfant dans l'eau.
- 2) Le bonnet de bain est obligatoire pour tous.

TRÈS IMPORTANT : à la baignade familiale un enfant sans parent ne sera pas admis.

Coût : 2 \$ / personne ou 5 \$ / famille

Le tarif familial s'applique uniquement les mardi et jeudi et il doit y avoir OBLIGATOIREMENT un parent avec un ou des enfants de la même famille.

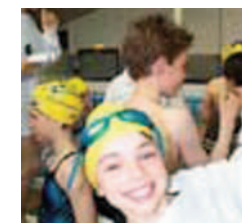
Baignade « JEUNESSE » pour les 6 à 17 ans :

lundi le 1^{er} mars, mercredi le 3 mars et vendredi le 5 mars, de 13 à 16 heures

- 1) Pour y participer, vous devez savoir nager sans aide flottant.
- 2) Le bonnet de bain est obligatoire pour tous.

TRÈS IMPORTANT : à la baignade jeunesse, les jeunes ne sachant pas nager ne seront pas admis et les parents n'auront pas accès à l'intérieur de la piscine.

Coût : 2 \$ / personne



La surveillance de la piscine est assurée par du personnel qualifié. Ces activités vous sont offertes par le Service des loisirs d'Asbestos en collaboration avec l'École secondaire de l'Escale.

Info : Service des loisirs d'Asbestos - 879-7171, poste 232



SERVICE DES LOISIRS D'ASBESTOS

OFFRE DE COURS DE NATATION POUR LES 6 À 17 ANS

Pré-requis: Niveaux offerts: **Junior 1 à 10**
Avoir **6 ans** à la date d'inscription

Coût: 45\$

Durée: 10 semaines à la raison de 45 ou 60 minutes par semaine selon le niveau

Début des cours: Durant la semaine du 29 mars à la piscine de l'École secondaire de l'Escale

Inscription: Le **mardi 9 mars** prochain de **8h00 à 16h30** à l'Hôtel de Ville. Veillez noter que le bureau sera ouvert sur l'heure du dîner.

Pour plus d'informations, on peut communiquer au numéro de téléphone suivant: 819 879-7171, poste 232

Les inscriptions se font sur place et pour être conforme à l'entente intermunicipale de loisirs, les personnes demeurant à l'extérieur des limites d'Asbestos (sauf Danville) devront avoir l'autorisation de leur municipalité lors de l'inscription.

Toujours présente dans son milieu



Desjardins
Caisse des Métaux blancs

Siège social
535, 1^{re} Avenue
Asbestos
819 879-7167

Centre de services de Danville
39, rue Daniel-Johnson
Danville
819 839-2707

Centre de services de Saint-Adrien
1579, rue Principale
Saint-Adrien
819 828-2833



Activités sur glace présentées à l'aréna Connie Dion

durant la semaine de relâche

GRATUIT POUR TOUS!



Quand?	HOCKEY	PATINAGE
Lundi, le 1^{er} mars	12h00 à 13h30	13h30 à 15h00
Mardi, le 2 mars	12h00 à 13h30	13h30 à 15h00
Mercredi, le 3 mars	12h00 à 13h30	13h30 à 15h00
Jeudi, le 4 mars	12h00 à 13h30	13h30 à 15h00
Vendredi, le 5 mars	12h00 à 13h30	13h30 à 15h00

Le port du casque protecteur et du protecteur facial complet est obligatoire lors des périodes de hockey libre. Lors des périodes de patinage libre, les jeunes de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

Venez en grand nombre... • INFO: 819 879-5545 (Aréna Connie Dion)

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2010

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Marie-Christine Fraser, greffière de la Ville d'Asbestos, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2010 a été déposé à mon bureau le 15 février 2010.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont les suivantes :

1^{er} versement : 16 mars 2010
2^e versement : 17 juin 2010
3^e versement : 18 août 2010
4^e versement : 19 octobre 2010

Toutefois, toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

Donné à Asbestos, Québec, ce 15 février 2010.
Marie-Christine Fraser, greffière

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} février 2010, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2010-158
Règlement abrogeant la section intitulée : « Titre 2 : Régie interne des séances du Conseil » du règlement général numéro 2001-36

Ce règlement abroge la section 2 relative à la régie interne des séances du Conseil, faisant partie du règlement général numéro 2001-36. Les procédures entourant les séances du Conseil sont encadrées dans la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures normales de bureau.

Donné à Asbestos, Québec, ce 4^e jour du mois de février 2010.

Marie-Christine Fraser, greffière